

Communiqué de presse

L'Agefiph et l'association OETH lancent un partenariat expérimental pour renforcer l'accompagnement des entreprises du secteur sanitaire, social et médico-social

Paris, le 30 janvier 2026 Depuis le 1er janvier 2026, les employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social associatif versent leurs contributions à l'Agefiph, conformément à la fin des accords de branche agréés prévue par la loi. Ils bénéficient donc désormais, comme toutes les entreprises, de l'ensemble des aides et services de l'Agefiph pour l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap (financement transports domicile travail, adaptations de poste, prestations pour préconiser les aménagements nécessaires à un salarié pour compenser son handicap etc).

Afin de préserver la dynamique de branche et de valoriser une expertise sectorielle reconnue, l'Agefiph et l'association OETH ont conclu un **partenariat expérimental pour la période 2026-2028**.

Un modèle de coopération inédit et structurant

Ce partenariat repose sur une organisation claire et lisible pour les entreprises :

- L'Agefiph assure le pilotage national du partenariat, instruit et délivre l'ensemble des aides proposées aux employeurs du secteur, définit la stratégie d'accompagnement des entreprises.
- L'association OETH, forte de 35 années d'expérience sectorielle, intervient comme relais de proximité auprès des entreprises du secteur sanitaire, social et médico-social associatif. Et propose en complément, des services et dispositifs adaptés aux enjeux de leurs métiers, axés sur l'accompagnement des parcours professionnels et la formation des équipes handicap.

Ce partenariat expérimental permet à l'Agefiph de confier à l'OETH, l'accompagnement des employeurs de ce secteur, notamment celles de plus de 250 salariés, dans la co-construction et la mise en œuvre de politiques handicap structurées levier reconnu pour permettre à une entreprise de progresser sur le handicap au travail.



Des engagements partagés pour une société inclusive

« Cette collaboration renforce notre complémentarité et nous permet d'aborder les trois prochaines années avec confiance et sérénité. En étant au plus près du terrain, nous sommes en capacité d'ajuster nos réponses aux enjeux et réalités du secteur. Cela nous donne une force d'innovation qui profitera aussi à l'Agefiph » souligne Colette Alsafrana, Présidente de l'association OETH.

« Accompagner les entreprises, simplement et efficacement, est la clé pour faire progresser l'emploi des personnes en situation de handicap. En 2025 ce sont plus de 2500 entreprises qui ont été accompagnées par l'Agefiph. Ce partenariat avec OETH permet de renforcer notre présence de terrain en s'appuyant sur sa connaissance du secteur et de ses acteurs. Un partenariat gagnant-gagnant. Un partenariat « gagnant-gagnant », affirme Caroline Dekerle, Directrice générale de l'Agefiph.

À propos de l'Agefiph.

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est l'acteur de référence de l'emploi et du handicap. Sa mission est de concevoir, financer et piloter des solutions innovantes pour sécuriser les parcours professionnels des personnes handicapées. Elle accompagne les entreprises et les organismes de formation dans leur transformation inclusive, anime un réseau de plus de 10 000 référents handicap et coordonne l'écosystème territorial (santé au travail, emploi, handicap) aux côtés de l'État. En 2025, l'Agefiph a octroyé 60 000 aides individuelles et soutenu plus de 2000 entreprises et 3000 organismes de formation.

Plus d'informations sur www.agefiph.fr / suivez l'Agefiph sur X @Agefiph

À propos de l'association OETH

L'association OETH accompagne depuis 35 ans le secteur sanitaire, social et médico-social associatif dans la mise en œuvre d'une politique handicap ambitieuse et structurée. Son action, initiée dès le premier accord handicap agréé en 1991, a permis de développer des dispositifs forts en matière d'accès à l'emploi, de formation, et de maintien dans l'emploi, faisant du secteur un espace pionnier et engagé. Depuis janvier 2026, cette dynamique se poursuit dans le cadre d'une convention triennale avec l'Agefiph pour garantir aux entreprises un accompagnement cohérent, efficace et lisible tout en continuant de répondre à leurs besoins spécifiques grâce aux services et dispositifs sectoriels développées par l'association OETH. www.oeth.org

Contacts Presse

Agence Wellcom / agefiph@wellcom.fr / 01 46 34 60 60